

PSH

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 31/03/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES**

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00

E25000040 / 30

M. le Maire
Hôtel de ville
30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX

<https://nimes.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000040 / 30
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DÉCIS. DÉSIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT PRIVAT DES VIEUX

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Hervé VIGNOLES, ingénieur chargé d'affaires au CEA Marcoule, en cessation d'activité, demeurant 65 rue des Banquets, LAUDUN (30290) (tel : 06 15 30 39 47) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean HODES (tel : 04 66 72 86 05 ; portable : 06 77 16 33 61) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

28/03/2025

N° E25000040 / 30

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 28/03/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 26/03/2025, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de SAINT PRIVAT DES VIEUX demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT PRIVAT DES VIEUX ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Hervé VIGNOLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean HODES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de SAINT PRIVAT DES VIEUX, à Monsieur Hervé VIGNOLES et à Monsieur Jean HODES.

Fait à Nîmes, le 28/03/2025

le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CIRÉFICE', is written over a circular official stamp.

Christophe CIRÉFICE

